

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
12 décembre 2022 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire
suppléant, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine,
conseillère, siège n° 6..

Citoyens : 4

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

330.12.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire
12 décembre 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la tenue de l'assemblée publique de consultation pour l'adoption du règlement 461/2022 pour l'amendement au règlement de construction numéro 455/2021
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022
6. **Demands :**
 - a) Office d'habitation Drummond : désignation d'un administrateur au Conseil d'administration de l'OHD
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Déclaration des dons et autres avantages
 - b) Nomination des maires suppléants et des comités
 - c) Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

- d) Emploi d'été Canada 2023
 - e) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2023
 - f) Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - g) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - h) Forum régional sur la résilience des collectivités urbaines et l'adaptation aux changements climatiques
 - i) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales
 - j) Avis de motion du règlement 463/2022 sur la taxation 2023
 - k) Rémunération des employés temps plein et temps partiel permanents
 - l) Rémunération des employés temps partiels occasionnels
 - m) Rémunération des employés étudiants
 - n) Drumco Énergie : remplacement du contrôleur de l'inverseur automatique de la génératrice au centre communautaire
9. **Voirie**
- a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Groupe 132 : transaction et quittance
10. **Hygiène du milieu**
- a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier 2023
11. **Sécurité publique et incendie**
- a) Protection des officiers, chefs et directeurs en matière de sécurité incendie
 - b) Amendement no 1 à l'entente de service aux sinistrés (Croix-Rouge)
12. **Urbanisme**
- a) Permis de construction novembre 2022
13. **Loisirs et culture**
- a) Maison des jeunes : installation d'une table à langer
 - b) Adhésion annuelle à l'Association touristique régionale
 - c) Coordonnatrice des loisirs : carte de crédit
 - d) Maison des jeunes : entente de location de loyer
 - e) SSJBCQ : les jeudis en chansons 2023
 - f) Activité table des professionnels en loisirs municipale
 - g) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : achat d'un haut-parleur
 - h) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : fête de la fin d'année
14. **MRC**
- a) Compte-rendu MRC
 - b) Projet de mobilité durable Volet 4 : soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
15. **Période de questions**
16. **Points divers**
- a) Portail Québec Municipal : avis de cotisation 2023-2024
17. **Levée de la réunion**

4. Adoption du procès-verbal de la tenue de l'assemblée publique de consultation pour l'adoption du règlement 461/2022 pour l'amendement au règlement de construction numéro 455/2021

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la tenue de l'assemblée publique de consultation pour l'adoption du règlement 461/2022 pour l'amendement au règlement de construction numéro 455/2021 ;

331.11.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la tenue de l'assemblée publique de consultation pour l'adoption du règlement 461/2022 pour l'amendement au règlement de construction numéro 455/2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 14 novembre 2022 ;

332.12.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 14 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Demandes**

a) **Office d'habitation Drummond : désignation d'un administrateur au Conseil d'administration de l'OHD**

ATTENDU QUE nous avons mentionné à l'Office d'habitation Drummond le représentant de notre municipalité pour deux (2) ans à l'OHD par résolution le 14 novembre 2022 (résolution numéro 299.11.2022) ;

ATTENDU QUE suite à une discussion avec l'adjointe à la direction de l'Office d'habitation de Drummond, le mandat du représentant est d'un (1) an ;

ATTENDU QUE le représentant actuel à l'OHD, Monsieur Benoît Yergeau, maire de Saint-Pie-de-Guire, désire renouveler son mandat ;

333.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'abroger la résolution numéro 299.11.2022 ;
- de mandater Monsieur Benoit Yergeau, maire de Saint-Pie-de-Guire, pour occuper un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **Comptabilité**

a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

430, rue Principale du 3 août au 4 octobre 2022	333,81 \$
Luminaires de rues octobre	322,78 \$
208, Ch de la Rivière du 8 sept au 4 nov 2022	842,46 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR octobre 2022 6 070,20 \$

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR octobre 2022 2 356,10 \$

TELUS

Cellulaire du 25 oct. au 24 nov. 2022 57,49 \$

VISA DESJARDINS

Walmart / papier toilette et mouchoirs pour bureau 37,07 \$

Addison / ruban, attache autobloquante, gants 122,87 \$

Zoom / Visioconférence 12 oct au 11 nov 2022 23,00 \$

ManuVic / Transpalette 27*48 roue simple 505,89

It Cloud.ca Solution / 22 oct au 21 nov Exchange 52,78 \$

4 saisons / essence 67.905 litres 114,01 \$

Oxy-Centre / régulateur oxygène 150,90 \$

Canac / lumière del Makita 113,80 \$

Centre TS / dossards 56,84 \$

Marchés tradition / liqueurs et chips 54,32 \$

David's Tea / thés pour le bureau 83,56 \$

Canac / crochets pour coop de garde 24,83 \$

4 saisons / essence 76,002 litres 132,93 \$

Vivaco / clotûres à neige 298,85 \$

4 saisons / essence 62.002 litres 108,44 \$

TOTAL DU CHÈQUE 1 880,09 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire OCTOBRE 22 #083128488 222,57 \$

Mathilde Potvin OCTOBRE 22 # 815046800 238,00 \$

GROUPE MASKATEL

NOVEMBRE (336-4460) Bureau 182,70 \$

NOVEMBRE (336-7149) Garage et aqueduc 60,70 \$

NOVEMBRE (336-7145) bibliothèque 52,66 \$

NOVEMBRE (336-7136) usine épuration 52,63 \$

NOVEMBRE (336-4917) centre comm. et MDJ 69,38 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct octobre 2022 35,11 \$

SYLVIE BEAUREGARD

Remboursement au crédit, Client 8101 55 4279 15,65 \$

LUC MOREAU

Remboursement au crédit, Client 8297 09 4543 240,42 \$

FRÉCHETTE RICHARD

Remboursement au crédit, Client 8798 29 5095 9 574,05 \$

Total des chèques émis : 22 606,80 \$

334.12.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 22 606,80 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 27 549,51 \$;

- d'accepter la première liste des factures d'achats déposés au montant de 54 586,19 \$ incluant 2 312,74 \$ pour le total des chèques émis et 52 273,45 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'accepter la deuxième liste des factures d'achats déposés au montant de 5 955,21 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Déclaration des dons et autres avantages

La greffière-trésorière dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15. 1. 0 .1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé. En effet, il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès de la greffière-trésorière lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage : —Qui n'est pas de nature purement privée ou —Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité Et —Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$. Il faut enfin souligner que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

b) Nomination des maires suppléants et des comités

ATTENDU QUE le maire attribue les tâches suivantes aux conseillers et conseillères pour l'année 2023 et donne les échéances pour le maire ou mairesse suppléant(e);

Administration :	– Nancy Fontaine – François Bilodeau
Loisirs :	– Sarah Raymond – Frédéric Marier
Culture et bibliothèque :	– Nancy Fontaine – Sarah Raymond
Mada :	– Alain Conraud
Aqueduc :	– Alain Conraud – François Bilodeau
Copernic :	– Christian Jutras

**Déneigement, voirie et :
immeubles** – Alain Conraud
– François Bilodeau

**Matières
résiduelles** Substitut : - Alain Conraud
- François Bilodeau

**Incendie et
mesures d'urgence :** – François Bilodeau
– Nancy Fontaine
– Christian Jutras

Urbanisme : – Frédéric Marier
– Christian Jutras
– Alain Conraud
– Alain Bergeron, citoyen

**Relations de travail & :
Superviseurs des employés** – Sarah Raymond
– François Bilodeau

À noter que le maire a un droit de regard sur tous les comités.

Maires suppléants :

Janvier-février-	Conseiller, siège n° 5 ; Frédéric Marier
Mars-avril	Conseillère, siège n° 6 ; Nancy Fontaine
Mai-juin	Conseiller, siège n° 1 ; Alain Conraud
Juillet-août	Conseiller, siège n° 2 ; Christian Jutras
Septembre-octobre	Conseillère, siège n° 3 ; Sarah Raymond
Novembre-décembre	Conseiller, siège n° 4 ; François Bilodeau

335.12.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de
Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les tâches dévolues à chacun et chacune sur divers comités pour l'année 2023 ;
- que la liste soit publiée dans le journal *Le Jaseur* à sa prochaine parution ;
- d'informer la MRC de Drummond pour les postes de maires et mairesses suppléant(es) pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

ATTENDU QUE le maire fait la présentation du plan triennal en immobilisation et répond aux questions des membres du conseil.

2022

- Asphaltage des chemins
- Rénovation de la salle #2 au centre communautaire

2023

- Asphaltage des chemins
- Installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques
- Étude hydrologique pour une nouvelle source d'eau potable
- Prévention des risques faibles, moyens, élevés et très élevés en incendie
- Ajout d'un espace de bureau dans le bureau municipal
- Réfection de ponceaux
- Réfection et aménagement de la patinoire

2024

- Asphaltage des chemins
- Prévention des risques faibles, moyens, élevés et très élevés en incendie

336.12.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le plan triennal en immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Emploi d'été Canada 2023

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public, ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE la présentation de demandes annuelles pour Emplois d'été Canada (EÉC) a été lancée et sera ouverte jusqu'au 12 janvier 2023 ;

337.12.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la directrice générale à soumettre deux (2) demandes au programme Emplois d'été Canada (EÉC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2023

338.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'adhésion de la FQM pour l'année 2023 au montant de 1 219,88 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L.49 »);

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

ATTENDU QUE le conseil verra, conformément à la Loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

339.12.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 de la LERM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro XXX.12.2022, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux dernières élections

ATTENDU QUE conformément à la Loi et après avoir consulté les derniers états financiers, le coût des élections de 2018 était de 6 627,48 \$ et que le coût des élections de 2021 était de 9 231,24 \$;

340.12.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500 \$ pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 ;
- que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Forum régional sur la résilience des collectivités urbaines et l'adaptation aux changements climatiques

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) invitait, par courrier le 21 novembre dernier, la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à assister à un forum sur la résilience des collectivités urbaines et l'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE l'événement se déroulait le 6 décembre 2022 ;

ATTENDU QU'un élu désirait s'y inscrire ;

341.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de défrayer les frais d'inscription pour le forum sur la résilience des collectivités urbaines et l'adaptation aux changements climatiques au coût de 75 \$;
- de défrayer les frais de déplacement, ainsi que les autres frais inhérents à Monsieur Alain Conraud pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales

ATTENDU la résolution numéro 252.09.2022 mentionnait que la Municipalité verserait une somme de 500,00 \$ à Monsieur Marcel Thauvette pour débayer les entrées municipales pour la saison hivernale 2022-2023 ;

ATTENDU QUE Monsieur Thauvette n'est plus disponible pour effectuer cette tâche ;

342.12.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'abroger la résolution numéro 252.09.2022 ;
- de mandater l'inspecteur municipal en voirie à effectuer le déneigement des entrées municipales (bureau municipal et bibliothèque) pour la saison hivernale 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Avis de motion du règlement 463/2022 sur la taxation 2023

343.12.2022 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Alain CONraud, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet de fixer le taux de taxation 2023 et les conditions de perception.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la taxation est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Rémunération des employés temps plein et temps partiel permanents

ATTENDU les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur la rémunération salariale des employés temps plein et temps partiel pour l'année 2023 ;

344.12.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer l'augmentation annuelle tel que stipulé dans les contrats de travail pour les employés numéros 2-0017, 2-0020, 2-0034 et 3-0074 ;
- d'octroyer une augmentation salariale annuelle de 8 % pour l'employé numéro 2-0029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

l) Rémunération des employés temps partiels occasionnels

ATTENDU les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur la rémunération salariale des employés temps plein et temps partiel pour l'année 2023 ;

345.12.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer une augmentation salariale annuelle de 2,5 % pour les employés numéros 2-0031, 3-0033 et 3-0038.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

m) Rémunération des employés étudiants

ATTENDU les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur la rémunération salariale des employés étudiants pour l'année 2023 ;

346.12.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer une augmentation salariale annuelle de 2,5 % pour les employés numéros 3-0071 et 3-0073 s'ils reprennent le poste d'employés étudiants pour la saison estivale 2023 ;
- que le taux horaire pour un emploi étudiant soit de 17,23 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

n) Drumco Énergie : remplacement du contrôleur de l'inverseur automatique de la génératrice au centre communautaire

ATTENDU QUE la génératrice du centre communautaire a des défaillances ;

347.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 111 de Drumco Énergie pour le remplacement du contrôleur de l'inverseur automatique de la génératrice au centre communautaire au coût de 1012,88 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Considérant l'absence de l'inspecteur municipal en voirie, aucun rapport n'est fait.

b) Groupe 132 : transaction et quittance

ATTENDU QUE Groupe 132 Inc. a exécuté des travaux d'asphalte recyclée sur une section du rang Sainte-Anne le ou vers le 19 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'un désaccord au sein de la Municipalité quant à la qualité des travaux faits par Groupe 132 Inc. ;

ATTENDU QUE peu de temps après les travaux, les travaux publics ont dû aller étendre trois (3) palettes d'asphalte froid dans les nids de poule peu, ainsi que des travaux de balayage de rue ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a dû défrayer une somme de 2 782,52 \$ pour régulariser le problème ;

ATTENDU QU'une lettre d'intentions a été transmise le 18 novembre 2022 par courrier recommandé de la part de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults adressée à Monsieur Martin Proulx de chez Groupe 132 Inc. qui demandait à l'entrepreneur de défrayer les frais engendrés par la Municipalité, soit 2 782,52 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à Groupe 132 Inc. qu'advenant le cas où ils devraient refaire pulvériser, avant de refaire le pavage au printemps 2023, car la route est trop endommagée et que cela causerait préjudice aux travaux d'asphaltage, Groupe 132 Inc. devrait revenir pulvériser aux frais de l'entrepreneur sous la surveillance et les instructions de l'ingénieur de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une correspondance de la part de Groupe 132 Inc. le 7 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE Groupe 132 Inc. désire acheter la paix, préserver les bonnes relations avec la municipalité et de maintenir la qualité de ses services verse une somme de 1 825,35 \$ à la Municipalité ;

ATTENDU QUE Groupe 132 Inc. désire une quittance complète et finale pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat d'asphalte recyclée et pour tout ce qui pourrait en découler de quelque façon que ce soit ;

348.12.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le paiement de 1 825,35 \$ de Groupe 132 Inc. ;
- d'autoriser la directrice générale, Madame Mathilde Potvin, à signer la transaction et quittance reçue le 7 décembre 2022 par Groupe 132 Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

b) **Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier**

349.12.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter le calendrier 2023 des collectes des matières résiduelles soumis par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ;
- qu'une copie soit distribuée à chaque citoyen dans la prochaine édition du journal municipal *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Sécurité publique et incendie

a) **Protection des officiers, chefs et directeurs en matière de sécurité incendie**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque incendie présente une série de moyens auxquels les services incendies s'engagent à respecter ;

ATTENDU QUE la loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité accordée pour un schéma de couverture de risque incendie attesté ;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque incendie 2^e génération n'est toujours pas adopté et en vigueur ;

ATTENDU QUE les municipalités se doivent de protéger leurs employés ;

350.12.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'assurer l'exonération et de défrayer les frais légaux et la résultante de la poursuite judiciaire auprès des membres de son service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Amendement no 1 à l'entente de service aux sinistrés (Croix-Rouge)**

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrées en vigueur en date du 18 mars 2020 (ci-après désignée, L'« **Entente** »);

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10,1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024 ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité ;

351.12.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater le Maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, ainsi que la Directrice générale, Madame Mathilde Potvin, à signer l'amendement No 1 à l'entente de service aux sinistrés de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Urbanisme

a) Permis de construction novembre 2022

Deux (2) permis ont été délivrés pour le mois de novembre 2022.

13. Loisirs et culture

a) Maison des jeunes : installation d'une table à langer

ATTENDU QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent faire l'achat d'une table à langer pour mettre à la salle de bain accessible de la Maison des jeunes afin de favoriser l'accès aux jeunes familles lors des événements et activités à proximité ;

352.12.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat d'une table à langer, un matelas de table à langer comme celle de la bibliothèque au coût de 124,99 \$ plus les frais de livraison et les taxes applicables, ainsi qu'un panneau de toilettes pour salle de bain à la Maison des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Adhésion annuelle à l'Association touristique régionale

ATTENDU QUE Tourisme Centre-du-Québec sonde les Municipalités afin de devenir membre pour la prochaine année ;

ATTENDU QUE, mandatée par le ministère du Tourisme, Tourisme Centre-du-Québec, agit, depuis 1999, comme interlocuteur régional privilégié en matière de tourisme à titre d'association touristique régionale. Elle est maître d'œuvre relativement à la concertation régionale, l'accueil, l'information, la signalisation, la promotion et le développement touristique. L'association touristique régionale regroupe plus ou moins 200 organismes sur le territoire du Centre-du-Québec auprès desquels elle déploie son expertise afin de les accompagner dans leur développement et leur réussite ;

ATTENDU QUE l'adhésion annuelle constitue ceci :

- Fiche personnalisable sur notre site Web;
- Accompagnement pour la structuration et le développement de votre produit touristique;
- Informations à jour sur les différents programmes d'aides financières en vigueur;

- Partenariats et tarifs avantageux pour la promotion de vos produits et pour participer à des campagnes promotionnelles multiproduits;
- Outils et réseaux pour la diffusion de vos communications, de vos nouveautés auprès des visiteurs, des médias et des professionnels en tourisme;
- Formations, conférences et webinaires sur des sujets d'actualité impactant l'industrie touristique;
- Expertise d'une équipe à l'écoute, professionnelle et dévouée.

353.12.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adhérer à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2023 au coût de 148,80 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Coordonnatrice en loisirs : carte de crédit

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs a des achats à faire lors d'activités et d'événements pour les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

354.12.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la coordonnatrice des loisirs, Madame Shirley-Anne Goguen-Thibeault, comme détentrice d'une carte de crédit Visa de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'une limite de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Maison des jeunes : entente de location de loyer

ATTENDU QUE la Maison des jeunes défraie un loyer mensuel de 300 \$ par mois depuis le 1^{er} juin 2022 (résolution numéro 83.04.2022) ;

ATTENDU QUE la Municipalité assume les frais d'internet, d'électricité, de téléphonie, d'assurances et d'entretien de la bâtisse ;

ATTENDU QUE ces frais sont de plus de 400 \$ par mois ;

355.12.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

- d'augmenter le loyer de la Maison des jeunes de 100 \$ par mois, soit un total de 400 \$ par mois à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- de mandater la directrice générale à préparer une entente entre la Municipalité et la Maison des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) SSJBCQ : les jeudis en chansons 2023

356.12.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de déposer une demande auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) pour les Jeudis en chansons 2023;
- de mandater Madame Shirley-Anne Goguen-Thibeault, coordonnatrice en loisirs, à présenter la demande au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Activité table des professionnels en loisirs municipal

ATTENDU QU'une activité pour les professionnels en loisirs est organisé par Loisirs Sports Centre-du-Québec pour du réseautage entre les coordonnateurs en loisirs du Centre-du-Québec le 13 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE cette activité est gratuite ;

357.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la coordonnatrice en loisirs, Madame Shirley-Anne Goguen-Thibeault à participer à cette activité du 13 décembre 2022 ;
- de défrayer les frais de déplacements et les autres frais inhérents à Madame Goguen-Thibeault pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : achat d'un haut-parleur

ATTENDU les surplus budgétaires pour les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

358.12.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser l'achat d'un haut-parleur au montant de 50,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater la coordonnatrice des loisirs, Madame Shirley-Anne Goguen-Thibeault à en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions

- Justin Côté mentionne que sur la rue Dumoulin, il y a beaucoup d'excès de vitesse, il nous demande de remédier à la situation.
- Raphaël Turcotte demande un suivi sur le dossier de l'asphaltage sur le rang Sainte-Anne.

h) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : fête de la fin d'année

ATTENDU QUE des feux d'artifices sont prévus le 31 décembre derrière le terrain de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent vendre des cafés alcoolisés et du chocolat chaud lors de l'événement ;

ATTENDU QU'une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec devra être faite ;

359.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder un montant de 500,00 \$ pour l'achat de café, de verres à café, de chocolat chaud, de boisson alcoolisée, pour le permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ) et toutes autres dépenses diverses s'y rattachant ;
- de mandater la coordonnatrice des loisirs, Madame Shirley-Anne Goguen-Thibeault à en faire l'achat ;
- de mandater la coordonnatrice des loisirs, Madame Shirley-Anne Goguen-Thibeault à faire la demande, au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour le permis d'alcool.;
- que le montant amassé durant la soirée sera remis aux Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur François Bilodeau, maire-suppléant fait un compte-rendu de la dernière réunion à la MRC de Drummond.

b) Projet de mobilité durable Volet 4 : soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pie-de-Guire, Saint-Guillaume, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Majorique-de-

Grantham, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Durham-Sud, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Eugène-de-Grantham, Saint-Lucien, Wickham, L’Avenir, Saint-Edmond-de-Grantham et Lefebvre désirent présenter un projet de mobilité durable dans le cadre de l’aide financière;

360.12.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de s’engager à participer au projet de mobilité durable et à assumer une partie des coûts;
- d’autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. ;
- de nommer la MRC de Drummond organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

a) Portail Québec Municipal : avis de cotisation 2023-2024

361.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas adhérer à l’abonnement annuel à Québec Municipal pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Levée de la réunion

362.12.2022 Il est 20 h 54 l’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n’exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale